

LES OFFRES ÉLÉMENTAIRES !



UNE OBLIGATION LÉGALE POUR VOTRE SÉCURITÉ, LA SÉRÉNITÉ EN PLUS

Déplacement, conseil, entretien et réglage de votre équipement de chauffage, chaudière, pompe à chaleur et installations solaires.

Pour ne pas être pris au dépourvu au retour du froid, prenez rendez-vous dès maintenant.

LA VISITE ANNUELLE D'ENTRETIEN DE VOTRE CHAUFFAGE



LES OFFRES ÉLÉMENTAIRES ! LA VISITE ANNUELLE D'ENTRETIEN PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ

Devenu une **obligation réglementaire pour tous les types de chaudières** depuis le décret du 9 juin 2009, l'entretien de sa chaudière est avant tout **une question de sécurité**. Mal entretenue, elle peut dégager une quantité dangereuse de monoxyde de carbone. La chaudière est ainsi à l'origine de plus de 40 % des cas d'intoxication dans les habitations¹ !

L'entretien annuel, c'est aussi **une question de sérénité et de confort** :

- **Divisez par 5 le nombre de pannes²** de votre équipement ;
- **Préservez-vous du risque de surconsommation du combustible²** ;
- **Augmentez de 2 à 3 fois² la durée de vie** de votre équipement ;
- **Prenez rendez-vous dès maintenant**, pour profiter de votre équipement en toute confiance dès les premiers froids.

Au-delà de ces avantages immédiats, **entretenir correctement sa chaudière, c'est faire un geste en faveur de l'environnement**.

En effet, l'entretien régulier participe à son bon fonctionnement et ainsi à l'optimisation de la consommation d'énergie.

Une offre 100% pro, 100% confort

Outre la vérification, le réglage et le nettoyage de votre chaudière, votre expert réalise :

- **Une mesure du taux de monoxyde de carbone** dans l'air ambiant, essentielle pour garantir sécurité et confort.
- **Une évaluation comparative** des performances énergétiques et environnementales, entre votre chaudière et celle offrant la meilleure technologie sur le marché. Cela permet d'envisager les améliorations possibles de l'ensemble de votre installation.
- **Une attestation d'entretien détaillée** reprenant les résultats et les conseils pour un meilleur usage de votre chaudière.

Le conseil et l'information sont au centre de notre intervention. Aussi, nous vous encourageons à questionner votre professionnel lors de son expertise, pour toute précision d'utilisation ou d'entretien.

¹ Source bulletin de l'institut de veille sanitaire 12 janvier 2010.

² Source ADEME : L'entretien des chaudières, 2009.



L'offre+

Parce que votre confort et votre bien-être sont notre priorité, **nos solutions sont adaptées selon les besoins de chacun**. Du simple contrat d'entretien au contrat d'accompagnement être terre, choisissez celui qui vous correspond le mieux.

Demandez conseil à votre professionnel membre du réseau être terre.

Comment ça marche ?

1. **Un expert vérifie** le bon fonctionnement de votre chaudière.
2. **Il effectue** son nettoyage et son réglage.
3. **Il mesure** le taux de monoxyde de carbone dans l'air ambiant.
4. **Il évalue** le niveau de performance énergétique et environnementale de votre chaudière.
5. **Il apporte** les conseils sur le bon usage de votre chaudière et les améliorations possibles de l'ensemble de votre installation.
6. **Il vous remet** votre attestation d'entretien détaillée, justificatif **obligatoire** pour bénéficier de votre assurance en cas de sinistre.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Les chaudières de tous types sont soumises à une obligation d'entretien annuel conforme aux spécifications de l'arrêté du 15 septembre 2009. Les pompes à chaleur et climatisations contenant plus de 2kg de fluide frigorigène doivent aussi faire l'objet d'un contrôle d'étanchéité annuel conforme à l'arrêté du 7 mai 2007. Enfin, le règlement sanitaire prescrit un ou deux ramonnages annuels pour les conduits habituellement en fonctionnement. Ces opérations d'entretien doivent être nécessairement réalisées par un professionnel qualifié.

NOTRE CONSEIL ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

N'oubliez pas qu'un geste simple et efficace pour diminuer votre consommation d'énergie, c'est aussi de **baissier votre chauffage** lorsque vous vous absentez voire de **le passer en position hors gel** lors d'une période prolongée. Et pour plus de confort et de précision, pensez aux **thermostats** et aux **programmeurs** qui régulent automatiquement la température de votre habitation.



C'est QUOI ?

Le réseau **être terre** fédère des entreprises indépendantes et renouvelables - de plomberie et de climatisation. Nos entreprises, disposant des qualifications professionnelles requises, s'attachent à valoriser le confort de nos clients, en construisant un **habitat plus responsable** : plus agréable, plus économique et plus écologique. Les professionnels **être terre accompagnent** leurs clients chaque jour en pratique : optimisation des consommations et de la facture énergétique, diminution des pollutions, mise en conformité aux nouvelles réglementations...

Notre **engagement** repose ainsi sur des bases simples : la maîtrise parfaite des dernières technologies et matériels, une relation transparente et solidaire, des **solutions raisonnées et personnalisées** en accord avec les attentes de chaque habitant et les grands enjeux environnementaux.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur : www.etreterre.com

© GESEC DEVELOPPEMENT
320 292 279 RCS PARIS
S.A. au capital de 40 000 €
Sidièse • Imprimé sur papier certifié PEFC



**En 2012,
Pajot-Chénéchaud
fête ses 40 ans
et récompense
votre fidélité...**



Z.I. Les Fruchardières - rue Bernard Palissy
85340 OLONNE SUR MER

02 51 95 28 31

www.pajotchenechaud.fr